



LA POMME VERTE

BULLETIN D'INFORMATION DE SERMAISE-ENVIRONNEMENT

Mai 2003

BUREAU

Président:	E. Usala
Vice-Président:	R. Lecointe
Secrétaire:	L. Cauvin
Secrétaire adj. :	A. Gourbin
Trésorière:	A. Rosenthal
Administrateur :	J. Gabireau
Administrateur :	S. Bedos

SOMMAIRE

* Editorial :

Mots penseurs de maux.

* Voeux 2003 :

Retard excusable.

* Déchets industriels :

Gerber (suite).

* Printemps de l'environnement :

Nettoyage de printemps.

* Exposition :

L'eau dans tous ses états.

Éditorial

MOTS PANSEURS DE MAUX

VECTEURS de nos pensées, de nos émotions, les mots sont de précieux auxiliaires de communication. Il faut en user avec modération, parcimonie, rigueur et, surtout, ne pas les utiliser pour tromper ceux qui les entendent. Et pourtant. Du mauvais usage ou d'un usage habile des mots à des fins inavouables, les exemples ne manquent pas.

Chacun de nous sait ce que veulent dire les mots suicide, homicide, régicide, fratricide et autres substantifs se terminant par le suffixe "cide". Si les mots qui viennent d'être cités se rapportent à l'homme et évoquent la provocation de la mort donnée à l'homme par l'homme, d'autres, ayant le même suffixe, évoquent la mort, toujours donnée par l'homme, mais donnée à d'autres espèces du règne animal ou végétal. Les insecticides, les herbicides, les pesticides... font parties de ceux-là. Inventés, fabriqués, répandus par l'homme dans la nature pour donner la mort aux espèces animales et végétales, que l'homme estime être autant d'entraves à sa soif de puissance, de pouvoir et de domination, sont désormais désignés sous une appellation générique rassurante et prometteuse. L'appellation générique est à la mode : les médicaments génériques sont sensés être facteurs d'économies pour la santé publique. Il en est tout autrement de l'appellation générique, et néanmoins conforme aux pratiques langagières lexicologiquement correctes, sous laquelle sont désormais rangés les herbicides, insecticides et autres pesticides. Utiliser ces anciennes appellations est devenu ringard. Il faut dire, pour être dans le vent : "produits phytosanitaires". Concernant l'adjectif "phytosanitaire", les lexiques indiquent qu'il se rapporte à des "soins donnés aux végétaux". Donner la mort semble être une curieuse façon de soigner, d'autant que ceux auxquels sont appliquées ces "thérapies" sont le plus souvent en bonne santé, voire en excellente santé!...

Pour le commun des mortels (les phytosanitaires aidant), hors de toute consultation lexicographique, le mot "phytosanitaire" évoque la délicieuse tisane, bonne pour la santé, les plantes bienfaisantes : l'infusion de verveine ou de tilleul que l'on savoure avant d'aller se coucher. Bref, suggère un art de vivre qui concourt au bonheur et procure les saines joies d'une existence paisible.

En y regardant d'un peu plus près, le produit phytosanitaire est à l'opposé de tout cela : il est synonyme d'agressions, de violences envers les autres espèces qui nous entourent. Il participe à la destruction et à la disparition de nombreuses espèces "gênantes". Le produit phytosanitaire a d'autres "vertus" bien plus pernicieuses, celles-là. On le retrouve dans l'air que nous respirons, dans l'eau que nous buvons, dans nos assiettes. Nous le "dégustons" à longueur d'années jusqu'au moment où il aura raison de nous, en nous donnant la mort à notre tour pour soigner les maux dont nous souffrons et qu'il a provoqués. Destiné à "soigner les végétaux", le produit phytosanitaire, après avoir empoisonné quantité d'espèces, semé la mort et infligé bien des maux et de nombreuses souffrances à l'homme (éternel apprenti sorcier), dominateur en diable, donne la mort à son inventeur pour abrégier ses souffrances et le soulager des maux que celui-ci croyait naïvement avoir pansés par l'artifice des mots

S.E

RETARD EXCUSABLE !

COMME d'habitude, en chaque début d'année, la Mairie a invité notre Association à lui fournir les éléments destinés à paraître dans le numéro annuel du "Bulletin Municipal" diffusé au cours du premier trimestre. Dans les délais qui lui étaient impartis, "Sermaise Environnement" a donné ce qu'elle souhaitait voir paraître dans cette publication. L'article remis à cet effet ne figurant pas dans les colonnes du Bulletin qui vient de paraître, l'Association vous prie de bien vouloir l'en excuser. Afin de ne pas priver les habitants de Sermaise de son contenu, cet article figure ci-dessous :

Bonne Année, Bonne Santé !..

EXPRIMÉS sous cette forme lapidaire, les vœux de l'Association "Sermaise Environnement", à l'adresse des habitants de Sermaise, résumés assez bien les souhaits sincères dont elle escompte la réalisation pour l'An Nouveau. Pour formuler ces vœux d'une façon plus précise, il aurait été préférable de dire : "Bonne santé pour une bonne année 2003 !"

La bonne santé étant un facteur déterminant afin que l'année prochaine soit bonne pour chaque habitant de Sermaise peut paraître un lieu commun, cependant, qu'on le veuille ou non, il ne saurait en être autrement. La santé est le bien le plus précieux. Il faut faire en sorte que rien ne l'altère. Pour son maintien et sa conservation, trois conditions doivent être remplies : une saine alimentation, une hygiène de vie de qualité, un environnement exempt de pollutions, de nuisances et de dangers.

L'alimentation doit être de qualité, en quantité suffisante, sans excès.

La qualité de l'hygiène de vie tient dans la stricte observance de règles simples, faciles d'application pour chacun : repas et repos à des heures régulières, pas d'abus d'alcool et/ou tabac, proscription de l'usage de stupéfiants et des excès de substances médicamenteuses...

Ces deux premières règles sont à la portée de chacun, leur application est dépendante de l'exercice de la liberté individuelle, de ce que l'on désigne souvent sous l'appellation de libre arbitre. S'agissant de la troisième condition à remplir, à savoir un environnement de qualité, pour

ce qui concerne Sermaise, on ne peut être, pour le moins, que dubitatif : le vacarme incessant des aéronefs, les effluves en provenance du site de la Mercerie, les dangers potentiels que représente le site de La Rachée sont autant de sujets, parmi d'autres, qui contribuent à la dégradation de notre environnement, compromettant et mettant en danger la santé de tous.

Si les deux premières conditions du maintien du bon état de santé sont du ressort individuel, il en est tout autrement pour ce qui est de la troisième relative à l'environnement, laquelle relève de prises de consciences individuelles rassemblées collectivement aux fins de conduites d'actions collectives concertées.

On peut très bien en la matière faire comme si tout cela n'existait pas, telle l'autruche qui, face au danger, se met la tête sous le sable. On peut tout aussi bien, ce qui n'est pas rare, en consommateur égoïste et individualiste, laisser les autres (écologues) agir en son lieu et place et, en prime, les prendre pour de fieffés imbéciles. C'est alors que surgissent des questions qui taraudent ou tarauderont un jour la conscience de chacun : ai-je bien fait de laisser certains mettre en péril ma santé, celle de mes enfants, celle de ma famille en me désintéressant des sujets qui touchent à notre environnement et à celui de ceux qui me sont chers ? N'était-il pas de mon devoir de prendre une part active, aussi modeste soit-elle, à la protection et à la défense de notre environnement ? Faute de m'acquitter ou de m'être acquitté de ce devoir élémentaire de base, en ayant connaissance des risques encourus, n'aurai-je pas un jour du remords face à une pathologie grave me touchant, ou touchant l'un des miens, en me disant que, peut-être, les origines de celle-ci sont à mettre

en relation avec la mauvaise qualité de l'environnement dans lequel nous avons vécu et dont j'ai été lâchement complice en évitant égoïstement de m'en soucier ?

Contre ces risques, pour se donner bonne conscience, s'engager dans l'association "Sermaise Environnement" en y adhérant, voire en s'investissant dans ses structures parmi ses animateurs, est la meilleure des garanties, la meilleure façon de faire valoir son DROIT individuel, ainsi que celui de ses enfants et de sa famille à un environnement de qualité.

Dans notre société de droit, on entend souvent parler les uns et les autres de leurs droits, plus rarement hélas de leurs devoirs. Or, les uns ne sauraient aller sans les autres. Hors des devoirs, point de droits !

Habitants de Sermaise, acteurs privilégiés de la conservation et du maintien en bon état de votre précieuse santé et de celle de ceux qui vous sont chers, il est de votre devoir d'adhérer en 2003 à "Sermaise Environnement" : c'est le plus sûr moyen pour chacun d'entre vous de protéger vos droits à un environnement de qualité, gage du maintien de votre bonne santé.

L'Association "Sermaise Environnement", fidèle à ses convictions et engagements depuis plus de trente ans, à l'insigne privilège, à l'aube de cette nouvelle année, de vous souhaiter d'être en règle avec votre conscience, d'avoir ainsi bonne conscience et de bénéficier d'une excellente santé tout au long de l'année 2003.

SERMAISE ENVIRONNEMENT

GERBER (suite)

A l'issue de l'assemblée générale qui s'est tenue le 6 décembre 2002, le Conseil d'administration a mis en œuvre la décision de recueillir des signatures sur le texte de la pétition adoptée ce jour-là. Acceptée quasi unanimement, cette pétition a recueilli plus de 500 signatures. Par ailleurs, sur sa demande, l'Association a été reçue par Madame Colot, députée de la circonscription. A cette occasion, il lui a été demandé d'interpeller à l'Assemblée Nationale le Gouvernement dans le cadre d'une question orale sans débat. Madame Colot ayant accédé à cette demande, Sermaise Environnement a fourni à celle-ci, et à cet effet, le texte (reproduit *in extenso* ci-dessous) de la question que l'Association souhaitait voir poser.

Proposition de texte de l'Association Sermaise Environnement pour une question orale sans débat à présenter à l'Assemblée Nationale par Madame COLOT, Députée de l'Essonne

Les habitants de la haute vallée de l'Orge sont inquiets. Leurs inquiétudes font l'objet de manchettes et d'articles paraissant régulièrement dans la presse locale. Il s'agit de la pollution des eaux, des sols et de l'air que génère un site sur lequel a exercé l'Entreprise Gerber, à Sermaise, dans le département de l'Essonne. Cette entreprise, qui a cessé ses activités en 1993, était spécialisée dans la régénération de solvants usés. L'entreprise a enfoui pendant plus de 20 ans (1970-1990) sur son site des déchets toxiques et des fûts métalliques, sur les bords de l'Orge, contenant des résidus de traitements de solvants.

Bien que le site ait fait l'objet de plusieurs tranches de travaux de décontamination, des fûts corrodés demeurent cependant encore enfouis laissant toujours échapper leur contenu dans les sols, dans les nappes des alluvions et de la craie très fortement polluées, ainsi que dans l'atmosphère sous forme gazeuse. Le site recèle des phtalates

(perturbateur endocrinien), du chlorure de vinyle (gaz), du benzène qui passe facilement à l'état gazeux et qui sont de dangereux vecteurs de cancers de divers organes, ainsi que de nombreuses autres substances toxiques.

Les risques sanitaires (cancers du foie, des reins, du système nerveux...), encourus par les populations avoisinantes, notamment les femmes enceintes, les enfants et les nourrissons, identifiés et contenus dans un rapport du 9 octobre 2002 de la Commission Nationale des Aides (Sites et Sols Pollués) de l'ADEME, attestés par des spécialistes (experts et/ou toxicologues) sont évoqués périodiquement par les journaux et relayés par les associations de protection de l'environnement. Ces associations demandent que la population soit régulièrement informée par les services compétents de l'État dans le cadre de réunions publiques et de réunions de la Commission locale d'information présidée par le Maire de la Commune. A cette fin, je

vous demande de bien vouloir mettre à la disposition de ce dernier autant de fois que nécessaires tous les moyens administratifs et techniques des services de l'État qui lui sont indispensables pour informer objectivement les habitants de sa commune et des communes avoisinantes. Les populations exposées aux risques veulent légitimement savoir ce qu'il en est très exactement, hors de tout effet médiatique, afin de pouvoir prendre en toutes connaissances de cause les dispositions de nature à se prémunir contre les dangers potentiels de ces pollutions. Les habitants individuellement et collectivement veulent savoir ce qu'ils doivent faire ou ne pas faire pour préserver leur santé et celle de leurs enfants.

Compte tenu des dangers et risques sanitaires avérés, il est impératif que les travaux de dépollution soient poursuivis de toute urgence afin que soit rapidement achevée la décontamination complète du site.

Le 1^{er} avril 2003, en présence, dans les tribunes réservées au public, de représentants de l'Association, Madame Colot a, de son banc, posé sa question à l'adresse du Gouvernement. Madame Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de l'écologie et du développement durable, lui a répondu. Le texte de cet échange oral a été le suivant :

Madame Geneviève Colot. "Les riverains de la haute vallée de l'Orge sont inquiets face à la pollution des eaux, des sols et de l'air due au site qui fut exploité par l'entreprise Gerber, à Sermaise dans l'Essonne, qui a cessé son activité en 1993. Spécialisée dans la régénération de solvants usés, elle a enfoui pendant plus de vingt ans des déchets toxiques et des fûts métalliques contenant des résidus de traitements de solvants. Si le site a fait l'objet de travaux de décontamination, des fûts corrodés demeurent enterrés et laissent filtrer dans le sol, l'atmosphère et la rivière avoisinante des substances toxiques telles que phtalates, benzène ou chlorure de vinyle. Selon le dernier rapport de l'ADEME, les risques sanitaires sont réels et même importants, et la presse s'en fait régulièrement l'écho.

Élus, riverains, associations de protection de l'environnement vous demandent donc, Madame la Ministre de l'écologie, de les informer régulièrement et objectivement des risques encourus comme de l'avancement des études, et de leur confirmer votre intention de poursuivre les travaux de dépollution et de réhabilitation, suspendus depuis trop longtemps."

Madame Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de l'écologie et du développement durable. "En raison de la défaillance des responsables d'une usine de régénération de solvants implantée sur le domaine d'un ancien moulin, l'ADEME a été chargée, en 1992, de la maîtrise d'ouvrage d'actions de surveillance et de travaux correctifs en vue de la maîtrise des risques liés à ce site. Les premières actions ont consisté en l'excavation et en l'enlèvement de certains fûts. La découverte de nouveaux fûts, suivie d'investigations complémentaires, a remis en question le réalisme de l'objectif d'enlèvement complet des pollutions. Dès lors, les actions ont porté sur la connaissance et la limitation des impacts

sur les eaux souterraines et superficielles, ainsi que sur la qualité de l'air dans les habitations à proximité du site. Une évaluation détaillée des risques est en cours, et un comité d'experts a été nommé. La surveillance des eaux souterraines a permis de confirmer une pollution de ces eaux, aussi le préfet de l'Essonne a-t-il recommandé aux habitants des maisons construites sur le domaine de ne pas utiliser les eaux des puits individuels pour la consommation ou l'irrigation.

L'évaluation détaillée des risques permettra d'orienter la stratégie à suivre sur ce site pollué et de déterminer si d'autres mesures pourraient être nécessaires à la maîtrise des impacts. Ce

site fait en tout état de cause l'objet d'une attention soutenue de la part des services du ministère de l'écologie et du développement durable. Bien entendu, nous vous tiendrons informés de tous les éléments de l'enquête, ainsi que des mesures complémentaires nécessaires au traitement de ce site gravement pollué.

J'ajoute que vous aurez à vous prononcer, dans le cadre de l'examen du projet de loi sur les risques industriels, sur plusieurs amendements qui ont pour objet, à la suite de l'affaire Meta-leurop, de permettre aux préfets d'agir préventivement."

Madame Geneviève Colot. "Je vous remercie de ces informations, mais j'insiste sur la nécessité d'informer les élus, les riverains et les associations, qui ne veulent plus l'être par la presse, mais par les services de l'État."

Exposition

L'eau dans tous ses états

C'est l'assemblée générale des Nations Unies qui a proclamé l'année 2003 :
"année internationale de l'eau douce"

En effet, ressource considérée comme inépuisable par certains. Elle est gaspillée et polluée dans les pays industrialisés. Près de 20% des habitants de la planète n'y ont pas accès...
...aujourd'hui.

Demain, en 2025, c'est près de la moitié de la planète qui aura soif...

La pollution de l'eau des puits dans notre commune nous rappelle que les problèmes ne se situent pas que chez les autres.

**Personne ne peut vivre sans eau.
L'eau est indispensable à la santé.**

Comment elle est captée, distribuée, dépolluée ?

Quels gestes pour la préserver ?

Faisons le point pendant l'exposition qui se tiendra à Sermaise

Salle Paul Blot

de 9 à 12 h et de 14 h 30 à 17 h 30,
samedi 24, et dimanche 25 mai 2003

Printemps de l'environnement



Nettoyage de printemps

Le plaisir d'une ballade a été gaché par la présence de papiers gras et autres canettes sur le bord d'un chemin de randonnée?

Vous ne comprenez pas pourquoi on peut dégrader de la sorte un si bel environnement.

Vous pensez que l'on ne peut rien y faire.
Pourtant vous avez les moyens d'agir !..
Comment ?

Tout simplement en participant au nettoyage de Printemps.

Cette manifestation, initiée par le Conseil Général de l'Essonne et relayée par la Municipalité, se déroulera le **samedi 24 mai de 9h00 à 12h00**. Comme chaque année, l'Association Sermaise Environnement invite les habitants de la Commune à se mobiliser pour y participer.

Bien-sûr vous avez à votre disposition toute une liste de mauvaises excuses pour vous y soustraire. Attention ! Ce jour-là les mauvaises excuses ne seront pas valables. Vous ne pouvez pas, tout de même, râler et ne pas agir.

Heureusement, vous êtes un écocitoyen, vous voulez sensibiliser le plus grand nombre à la nécessité de préserver l'environnement. Vous serez donc à l'heure au rendez-vous que nous avons fixé place de la mairie.

A bientôt

BULLETIN D'ADHESION

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

Adhère à SERMAISE - ENVIRONNEMENT 6 bis route de Mondétour 91530 Sermaise (01 64 59 51 90)

ADHESION INDIVIDUELLE : 15 euros

ADHESION SOUTIEN : 25 euros +

ADHESION COUPLE : 20 euros

ADHESION JEUNE (10-18) : 5 euros

ETABLIR LES CHEQUES A L'ORDRE DE SERMAISE - ENVIRONNEMENT